

# **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

## **Du jeudi 10 juin 2021.**

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS (Maire) de Cortevaix.

**Présents** : Madame Ghislaine ALLEX, Madame Martine COURTOIS, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL.

**Absents excusés avec pouvoir** : Madame LANZA Dominique par Monsieur MERCIER Noë, Monsieur LEGUA-HARDEL Ludovic par Madame ALLEX Ghislaine, Monsieur RANQUE Claude par Monsieur MONTEL Marcel.

**Absents** : Monsieur GALLAND Joffrey.

Secrétaire de séance : Monsieur DE CAMAS Aymar.

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

### **Informations :**

#### **Sécurité Confrançon**

- La commission sécurité a travaillé sur un projet d'aménagement de la traversée de Confrançon afin de "casser" la vitesse excessive, Mr QUINARD a exposé au C.M. le dossier. Le principe d'écluses est le plus efficace et le plus économique en terme de coût. Quelques corrections à ce dossier seront effectuées. Trois courriers de riverains ont été adressés à la mairie formulant certaines remarques :
  - l'un demandant le déplacement d'une écluse → ce qui va être fait
  - les deux autres provenant de la même famille concernant le passage d'engins agricole et plus spécifiquement d'une moissonneuse-batteuse. Une étude plus fine sera effectuée en collaboration avec la Direction du Service Territorial d'Aménagement du Mâconnais pour tenir compte de ces remarques.

Le coût estimatif de l'opération se monterait à 20 000,00 € ; une demande de subvention d'amendes de police sera effectuée en ce sens.

#### **Parc de la Cure**

M. MERCIER a présenté au C.M. le projet d'aménagement du parc de la Cure fait en collaboration avec un ingénieur écologue.

Il a insisté sur le fait :

- qu'il était nécessaire de pérenniser, restaurer et aménager cet espace.
- que divers paramètres devaient être pris en compte :
  - remonter les murs d'enceinte écroulés,
  - aménager et planter des îlots de plantes vivaces et résistantes à la chaleur,
  - mettre en place des arbres fruitiers dans le cadre d'un verger de sauvegarde,
  - faire une étude sur la mise en place de jardins partagés,

- réhabiliter la petite maison et envisager d'en faire un poulailler en liaison avec l'association avicole de Saône et Loire.
- sécuriser le puits et envisager de mettre en place un récupérateur d'eau de pluie de 20 m3.

### **Réunion de la Commission Contrôle des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

La réunion annuelle de la C.C.I.D s'est tenue le vendredi 4 juin, présidée par Mr MONTEL, parmi les dossiers étudiés, trois dossiers attirent l'attention des membres, n'étant pas répertoriés sur la liste 41 H fournie par les services fiscaux

- un dossier a fait l'objet d'une proposition de modification des bases d'imposition. L'administration statuera sur cette modification et tiendra informée la C.C.I.D.
- Deux permis de construire sont reportés à l'année suivante car les travaux ne sont pas terminés.

### **Elections départementales**

Mr le Maire a exposé la manière dont seront montés les deux bureaux pour les élections régionales et départementales qui se situeront tous deux dans la salle communale.

### **Délibérations du conseil:**

#### **1. Opposition au transfert de la compétence P.L.U.I.(DE 2021 034)**

Le Maire rappelle l'article 136-2<sup>e</sup> paragraphe de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24.03.2014) concernant le transfert automatique de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale" aux communautés de communes. Il rappelle également que 3 ans après la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017, la Communauté de Communes du Clunisois (C.C.C.) bénéficiait du transfert automatique de la compétence. Etant donné qu'entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population se sont prononcées contre ce transfert automatique, ce dernier ne s'est pas fait.

Selon les textes en vigueur, étant donné que la Communauté de Communes n'a pas pu prendre cette compétence en mars 2017, celle-ci devient automatiquement compétente le premier jour de l'année suivant l'élection de son Président consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Cette échéance a été modifiée par la loi du 14 novembre 2020 relative à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, et reportée au 1er juillet 2021, sauf si les communes membres constituent une minorité de blocage (au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population).

Considérant que dans ces conditions, un P.L.U.I. ne garantira pas dans le futur le respect de la politique en matière d'urbanisme souhaitée et menée par la commune de Cortevaix.

Considérant que dans ces conditions, il n'apparaît pas opportun que la commune de Cortevaix transfère sa compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (P.L.U.,etc....).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer de plein droit au transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale" au niveau intercommunal.

- de demander au Conseil Communautaire de la C.C.C. de prendre acte de cette décision d'opposition.

## 2. Demande de subvention Amendes de Police - sécurisation Confrançon (DE 2021 035)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de la commission sécurité, relatif au projet de sécurisation de Confrançon

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention "Amendes de Police 2021" pour un coût estimatif de 20 000,00 €.

## 3. Passage de la nomenclature M14 à M57

Le Conseil Municipal a décidé d'attendre le 01-01-2023 pour passer en M57. De ce fait la délibération est ajournée.

## **Questions diverses**

Mr le Maire déplore que certaines affiches de candidats aient été arrachées des panneaux électoraux.

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) attribuée en 2021 à la commune baisse de 6,5% par rapport à 2020.

La séance est levée à 20h05mn.

Remarques, observations, commentaires

Emargements des personnes présentes